

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRANDANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 11 DECEMBRE 2018

Délibération
n° 2018.12.428

**Quartier gare -
cession des fonciers
delaissés en franges
des ilots - parcelles
AV 64-203-373 (rue
Charcot), à
Angouleme**

LE ONZE DECEMBRE DEUX MILLE DIX HUIT à 17h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **30 novembre 2018**

Secrétaire de séance : Bernard CONTAMINE

Membres présents :

Jean-François DAURE, Jean-Marie ACQUIER, Sabrina AFGOUN, Michel ANDRIEUX, Véronique ARLOT, Anne-Marie BERNAZEAU, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Laïd BOUAZZA, Jacky BOUCHAUD, Catherine BREARD, Gérard BRUNETEAU, Michel BUISSON, Gilbert CAMPO, Danielle CHAUVET, Monique CHIRON, Bernard CONTAMINE, Françoise COUTANT, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Françoise DELAGE, Bernard DEVAUTOUR, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Karen DUBOIS, Georges DUMET, Denis DUROCHER, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jeanne FILLoux, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Fabienne GODICHAUD, Thierry HUREAU, Isabelle LAGRANGE, Elisabeth LASBUGUES, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Thierry MOTEAU, François NEBOUT, Yannick PERONNET, Jean-Philippe POUSSET, Bruno PROUX, Christophe RAMBLIERE, Mireille RIOU, Gérard ROY, Eric SAVIN, Zahra SEMANE, Alain THOMAS, Jean-Luc VALANTIN, Roland VEAUX, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU,

Ont donné pouvoir :

Anne-Sophie BIDOIRE à Véronique ARLOT, Patrick BOURGOIN à Danielle CHAUVET, José BOUTTEMY à Isabelle LAGRANGE, Jean-Claude COURARI à Gilbert CAMPO, Jacques DUBREUIL à Denis DOLIMONT, Michel GERMANEAU à Guy ETIENNE, Joël GUITTON à François ELIE, André LANDREAU à Catherine DEBOEVERE, Philippe LAVAUD à Fabienne GODICHAUD, Catherine PEREZ à Gérard BRUNETEAU, Dominique PEREZ à Thierry MOTEAU, Marie-Hélène PIERRE à Bernard DEVAUTOUR, Jean REVEREAULT à Michaël LAVILLE, Bernard RIVALLEAN à Jean-François DAURE, Philippe VERGNAUD à Pascal MONIER

Excusé(s) :

Jean-Marc CHOISY

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 DECEMBRE 2018

**DELIBERATION
N° 2018.12.428**

GRANDS PROJETS

Rapporteur : Monsieur VEAUX

QUARTIER GARE - CESSION DES FONCIERS DELAISSES EN FRANGES DES ILOTS - PARCELLES AV 64-203-373 (RUE CHARCOT), A ANGOULEME

Dans le cadre de l'opération « Quartier Gare » et de la convention signée entre l'Etablissement Public Foncier, GrandAngoulême et la Ville d'Angoulême, l'EPF a été missionné dès 2010 pour réaliser ces acquisitions dans le cadre du projet de renouvellement urbain d'îlots anciens et dégradés.

Au-delà des parcelles composant les îlots Didelon et Renaudin à proprement parler, des biens situés en franges desdits îlots ont été acquis par l'EPF pour le compte de GrandAngoulême, avant définition précise des contours des secteurs de projets de renouvellement (les deux îlots Didelon et Renaudin).

Ainsi, l'EPF a acquis, notamment, sur la commune d'Angoulême pour le compte de GrandAngoulême les parcelles suivantes :

- AV 64-203-373, site dénommé « Rue Charcot » (emprise parcellaire de 647 m² au total).

Le projet étant désormais acté et ses contours affinés, il est proposé que GrandAngoulême donne l'autorisation à l'EPF de céder ces parcelles à des acquéreurs retenus suite à une consultation lancée par l'EPF.

Pour mémoire, les collectivités signataires d'une convention avec l'EPF sont tenues à une obligation de rachat des dépenses réalisées par l'EPF dans ce cadre.

La société DS Invest et la SCI SAMY souhaitent racheter l'ensemble dénommé « rue Charcot », pour notamment agrandir ses bureaux, sous le schéma suivant :

- Parcelle AV 203 (maison d'habitation), via DS Invest, pour un montant de 60 000 €
- Parcelle AV 64-373 (local commercial), via SCI SAMY, pour un montant de 90 000€

Le prix de revient de l'opération de la rue « Charcot » s'élève à 318 302,14 € au 13/11 (frais d'acquisition + frais divers supportés par l'EPF pour l'intégralité de la parcelle), pour une cession à 150 000 € (Cf. cartographie ci-jointe) pour les parcelles AV 64-203 et 373 aux- dites sociétés.

Le déficit foncier, qui s'élève au 13 novembre 2018 à 168 302.14 € sera à la charge de GrandAngoulême dans le cadre de l'autorisation programme secteur Gare.

Vu l'avis favorable de la commission proximité, équilibre et identité territoriale du 5 décembre 2018,

Je vous propose :

D'AUTORISER l'Etablissement Public Foncier à céder les parcelles AV 64-203-373 à Angoulême au montant de 150 000 € l'ensemble à la Société DS Invest et SCI SAMY comme mentionné ci-avant,

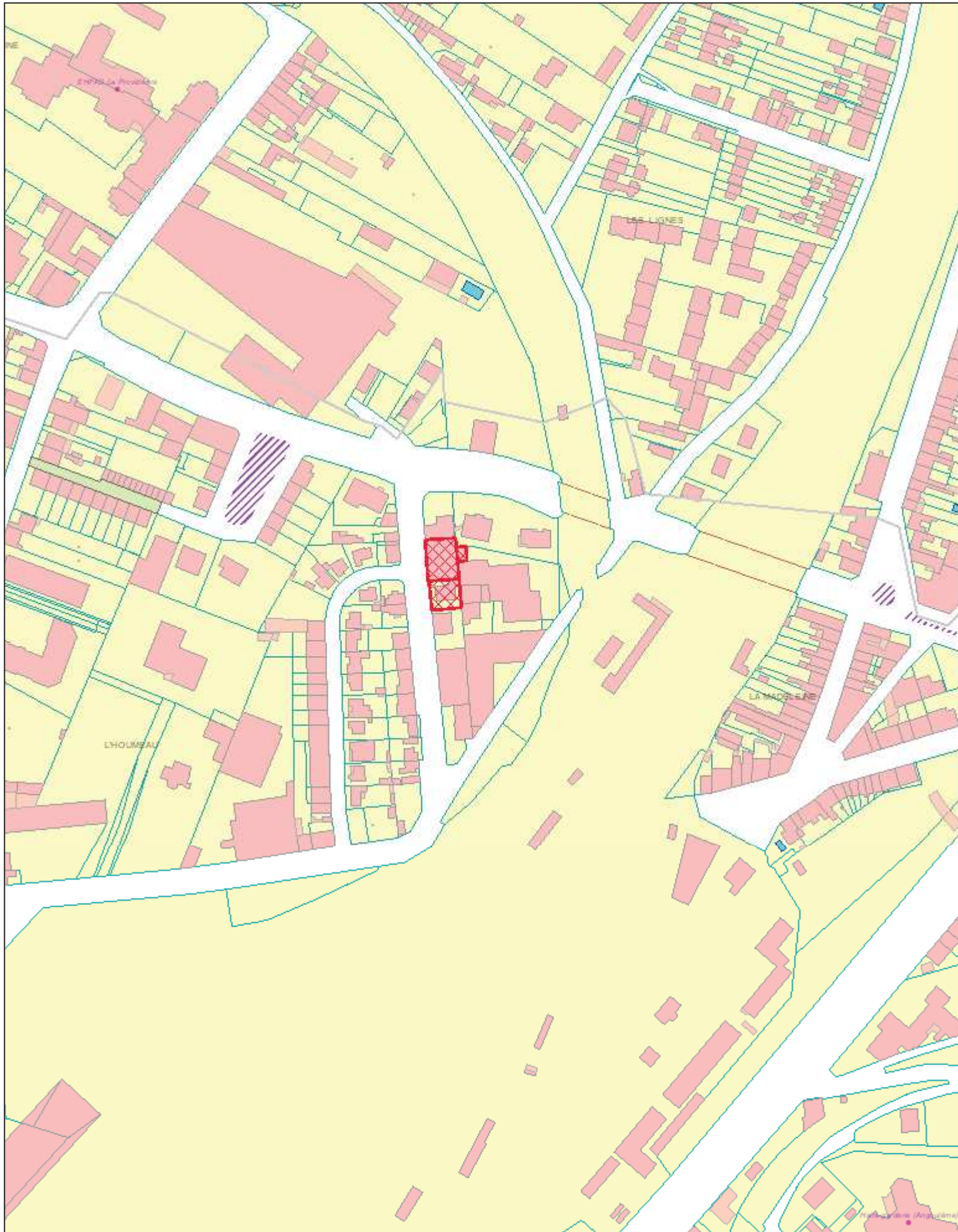
DE PRENDRE en compte la moins-value de 168 302,14 € sur l'autorisation de programme secteur Gare

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à signer tous les actes à intervenir relatifs à ces cessions.

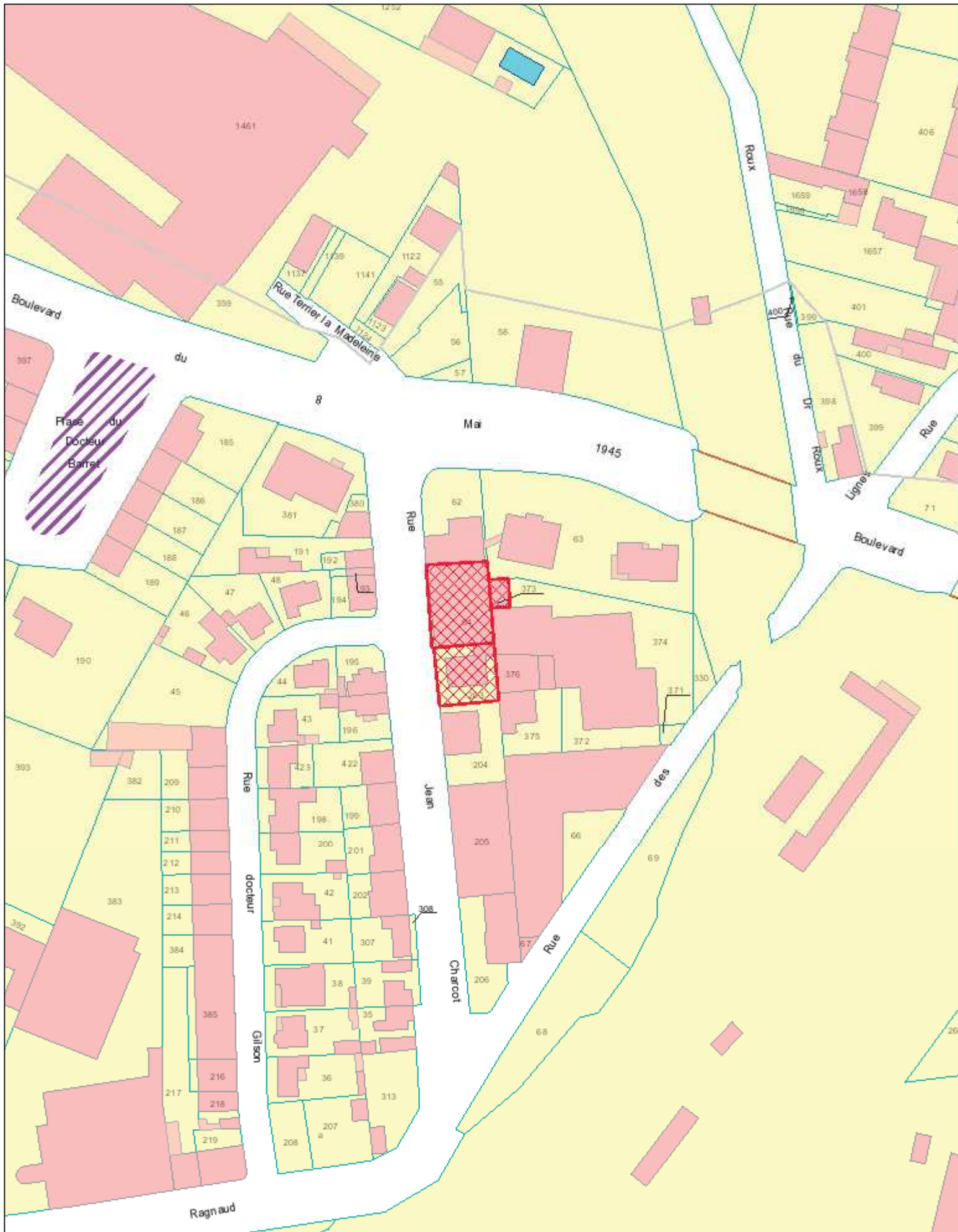
**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 20 décembre 2018	<u>Affiché le :</u> 21 décembre 2018

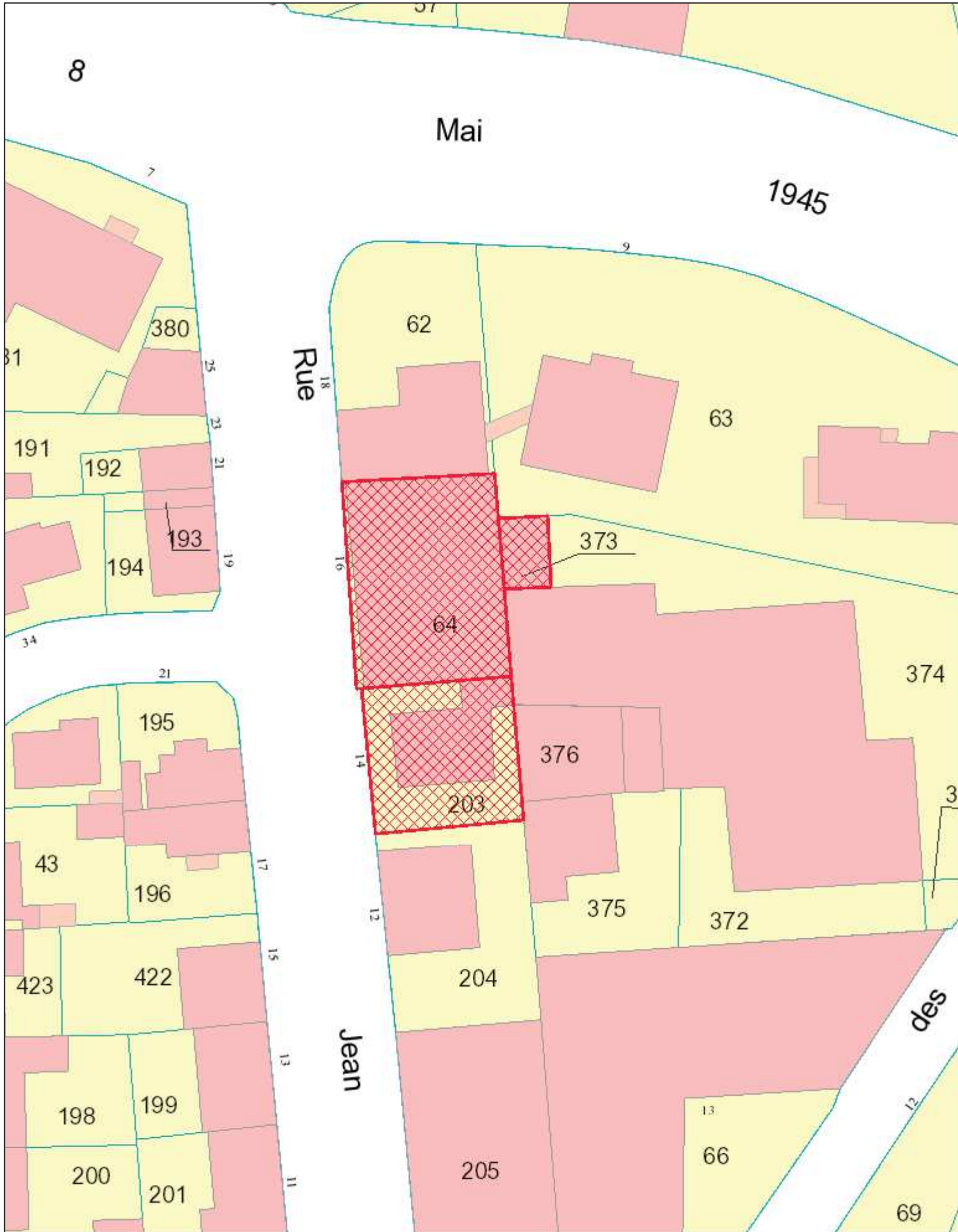
ANGOULEME - Parcelles AV64-203-373



ANGOULEME - Parcelles AV64-203-373



ANGOULEME - Parcelles AV64-203-373



1:500